



L'ORIENTATION EN 3E ET L'AFFECTATION EN LYCÉE

publié le 10/05/2024

Descriptif :

Si vous avez des questions sur l'orientation et l'affectation ...

Cet article du ministère de l'Education Nationale doit pouvoir répondre à vos questions.

- Demander une voie d'orientation et une formation dans un établissement : les services en ligne Orientation et Affectation [↗](#)
 - Deux services proposés aux familles
 - Des démarches simplifiées
- Les étapes du projet d'orientation [↗](#)
 - Première étape : réfléchir à son projet d'orientation
 - Deuxième étape : indiquer ses intentions d'orientation
 - Troisième étape : faire ses demandes d'orientation et d'affectation
- L'affectation des élèves [↗](#)
 - Comment s'inscrire au lycée ?
 - Quel est le calendrier de l'affectation ?
 - Est-il possible de formuler des vœux pour différentes filières dans le même lycée ?
 - Si mon enfant n'a pas son premier vœu, passe-t-il, pour son second vœu, après tous les premiers vœux ?
 - Si l'enseignement optionnel ne figure pas dans l'établissement de secteur mais dans une autre commune, comment formuler les vœux ?
 - Mon enfant peut-il faire un vœu pour un lycée général et technologique, même s'il n'est pas sûr d'obtenir une décision d'orientation dans cette voie ?
 - Mon enfant envisage une formation professionnelle très demandée, comment faire pour être certain de l'obtenir ?
 - Qu'en est-il pour des vœux portant sur des formations en apprentissage ?
 - Quelles sont les règles de dérogation pour être admis dans un lycée hors secteur ?
 - Comment faire en cas de déménagement durant l'été ?
 - Mon enfant est scolarisé dans un lycée français à l'étranger. Comment faire pour qu'il intègre l'établissement le plus proche de mon nouveau domicile à notre retour en France cet été ?
 - L'admission dans un lycée public est-elle favorisée pour un élève scolarisé dans un établissement public par rapport à un élève scolarisé dans le privé ?
 - Quels sont les barèmes d'Affelnet-lycée ? Toutes les matières ont-elles le même coefficient ?
 - À qui m'adresser si je ne comprends pas la décision d'affectation prise pour mon enfant ?
- Ressources [↗](#)
 - Textes officiels